

A l'école  
élémentaire

## Circulaire « Parcours scolaire des élèves à l'école primaire »

Bilan de fin d'année

« Les parents ne peuvent pas faire appel des décisions de poursuite normale de scolarité »

S'appuyant sur le bilan scolaire de l'année de votre enfant, le conseil de cycle :

- Vous informe de la poursuite de scolarité : passage en Classe C+1
- Propose un aménagement du parcours scolaire après avis de l'inspecteur d'autorité pédagogique : un formulaire est annexé au présent bilan.

Aménagement de la scolarité,  
À l'initiative du conseil de cycle

Validée par l'IAP

Décision finale appartient  
aux parents ou rep. légaux

**Proposition du conseil de cycle d'aménagement du parcours scolaire après avis de l'inspecteur d'autorité pédagogique :**

- allongement de la scolarité : maintien en ...
- raccourcissement de la scolarité : passage en ...

**Réponse des parents ou du responsable légal à la proposition du conseil de cycle d'aménagement du parcours scolaire :**

- proposition du conseil de cycle **acceptée**
- proposition du conseil de cycle **non acceptée** et appel auprès de l'inspecteur d'autorité pédagogique\*

Passé un délai de 7 jours francs, l'absence de réponses équivaut à l'acceptation de la proposition.  
Toute proposition acceptée devient décision.